

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-15-3

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Service instructeur

Service gestion domaine et régulation PL

Service consulté

AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE, D'UNE VOIE D'ACCÈS A LA FUTURE DÉCHETTERIE OUEST ET Z.A DU LIESBACH, DE DEUX ARRÊTS DE BUS, D'UNE JONCTION CYCLABLE AVEC LA COMMUNE D'HESINGUE CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure à signer avec SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, afin de préciser les modalités financières pour l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un tourne-à-gauche sur la RD 201, hors agglomération de la Commune de BLOTZHEIM.

Dans l'optique d'améliorer la sécurité, le confort et la desserte des usagers, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION envisage l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un tourne-à-gauche sur la RD 201, hors agglomération de la Commune de BLOTZHEIM.

Le coût de l'opération est estimé à 850 000 € HT, soit 1 020 000 € TTC dont :

- 780 000 € HT pour les travaux,
- 70 000 € HT pour les études et autres frais annexes,

Les travaux qui se situent sur le ban communal de BLOTZHEIM, seront également conduits sur des amorces de voies communales, propriétés de la Commune de HESINGUE.

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, les parties ont convenu de recourir aux modalités du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage encadré par l'article L 2422-12 du Code de la commande publique, disposant que « *lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrage relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages (...), ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération* ».

Ainsi, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION portera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et, en sa qualité de maître d'ouvrage désigné, assurera la totalité de son préfinancement, tel que défini dans le cadre de l'enveloppe financière prévisionnelle. Elle procédera au mandatement des dépenses en TTC et bénéficiera du FCTVA pour la part restant à sa charge.

Cette opération relève d'un projet global "construction d'un giratoire sur la route départementale n° 201 à BLOTZHEIM et d'une voie de desserte pour la déchetterie Ouest implantée dans la Zone d'Activités de HESINGUE", précédemment inscrite dans le Contrat de Territoire de Vie Trois Pays 2014-2019 signé le 9 février 2015 à RIEDISHEIM.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace substituée au Département du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2021 en vertu de la Loi n° 2019-816 du 2 août 2019, apportera une participation financière globale à l'ensemble du projet porté par SAINT-LOUIS AGGLOMERATION. Cette participation départementale est fixée à 350 000 € HT, représentant 50 % de la dépense subventionnable de 700 000 € HT relative à l'aménagement du carrefour giratoire et de la voie d'accès.

Afin de préciser notamment les responsabilités en matière d'entretien ultérieur des aménagements ainsi réalisés, il convient d'établir une convention précisant les modalités techniques et financières de gestion.

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir :

- D'approuver les termes de la convention à conclure avec SAINT-LOUIS AGGLOMERATION et les Communes de BLOTZHEIM et de HESINGUE dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire et d'un tourne-à-gauche sur la RD 201, hors agglomération de la Commune de BLOTZHEIM ;
- De m'autoriser à signer cette convention, et le cas échéant, à y apporter des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- De prendre acte qu'une participation de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 350 000 € HT, représentant 50 % de la dépense subventionnable de 700 000 € HT prévue par le Contrat de Territoire de Vie Trois Pays (CTV) 2014-2019 signé le 9 février 2015 à RIEDISHEIM, a été attribuée à SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, maître d'ouvrage désigné de l'opération de « construction d'un giratoire sur la RD 201 à BLOTZHEIM et d'une voie de desserte à la déchetterie Ouest implantée dans la Z.A. de HESINGUE », par délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2019-11-5-2 du 6 décembre 2019. Un acompte de 175 000 € a déjà été versé à SAINT-LOUIS AGGLOMERATION par mandatement du 12 novembre 2020. Les 175 000 € restants seront mandatés sur présentation des justificatifs finaux et prélevés sur l'opération P0640007, chapitre 204, nature 2324, fonction 843.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY